

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : ASA 24/001/2007 – ÉFAI

15 février 2007

AU 37/07

Exécutions imminentes

RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
(CORÉE DU NORD)

Deux soldats (h) dont Amnesty International ignore l'identité

Deux soldats nord-coréens auraient été condamnés à mort pour avoir aidé des compatriotes à effectuer des visites non autorisées en Chine. Ils risquent d'être exécutés dès le 16 février.

Les deux hommes, l'un officier et l'autre sergent, étaient apparemment le responsable et le vice-responsable d'un poste frontière situé près de la ville de Hoeryong, dans la province du Nord-Hamgyong. Ils ont été arrêtés à l'issue d'une enquête diligentée par le gouvernement sur le flux de ressortissants nord-coréens traversant la frontière chinoise.

Leur exécution était apparemment prévue mi-janvier, mais certaines sources indiquent qu'elle a été reportée à une date ultérieure au 16 février, l'anniversaire du chef de l'État Kim Jong-il, qui est un jour férié en Corée du Nord. Amnesty International craint que les deux hommes ne soient exécutés dans les jours suivant cette date. On ignore si l'exécution aura lieu en public ou dans le secret.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des milliers de personnes ont été contraintes, en raison des graves pénuries de nourriture en Corée du Nord, à franchir la frontière avec les provinces du nord-est de la Chine. Aux termes de la législation nord-coréenne, quiconque franchit illégalement « *une frontière de la République* » est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement dans un *kwalliso* (camp de travail pour prisonniers politiques). Cette disposition contrevient sans équivoque à l'article 12-2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Corée du Nord est partie : « *Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien* ». Il y a tout lieu de penser que les essais nucléaires réalisés par la Corée du Nord en octobre 2006 ont également accéléré l'afflux de Nord-Coréens en Chine.

Il semblerait que le centre de contrôle de la sécurité militaire de l'armée populaire nord-coréenne procède à des exécutions à l'intérieur de ses locaux. D'après certaines sources, les suspects sont jugés publiquement puis, s'ils sont reconnus coupables, ils sont exécutés dans des délais très courts.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée que deux gardes-frontières nord-coréens ne soient exécutés dans un avenir très proche ;
- priez les autorités d'empêcher ces exécutions et demandez-leur d'instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions, en attendant l'abolition de la peine capitale dans la législation nord-coréenne ;
- appelez également le gouvernement de Corée du Nord à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui vise l'abolition de la peine capitale, le châtiment le plus cruel et inhumain qui soit.

APPELS À :

Président :

Kim Jong-il

National Defence Commission

Pyongyang

République populaire démocratique de Corée

Formule d'appel : Dear Chairman, / Monsieur le Président,

COPIES À :

Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée

auprès des Nations unies à New York :

Permanent Mission of the Democratic People's Republic of Korea to the United Nations in New York

Ambassador Pak Gil-yon

820 Second Avenue, 13th floor

New York

N.Y. 10017

États-Unis

Fax : +1 212 972 3154

Courriers électroniques : korea@un.int

Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée

auprès des Nations unies à Genève :

Permanent Mission of the People's Republic of Korea to the United Nations in Geneva

His Excellency Mr. Ri Tcheul, Ambassador

Chemin de Plonjon 1

1207 Geneva

Suisse

Fax : +41 22 786 06 62

Courriers électroniques : mission.korea-dpr@ties.itu.int

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*